

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

n°2025.06.25.001

L'an deux mille vingt-cinq, le 25 juin, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni à 18 heures, à la salle de réunion de l'Agora, Parc Gironde Synergies à Saint-Aubin-de-Blaye,

**Date de la convocation** : 17 juin 2025

**Secrétaire de séance** : Madame Pascale MOLBERT (CdC de Blaye)

**Nombre de membres présents** : 28

### **CdC de Blaye (14) :**

Titulaires : Baldès D. – Gayrard H. – Davoust J. – Belis JM. – Rodriguez R. – Dubau Ph. – Picq M. – Robin S. – Page E. – Bedis J. – Collard X. – Séraffon JM.

Suppléants : Molbert P. – Grimée B.

### **CdC de l'Estuaire (14) :**

Titulaires : Caritan P. – Cavaleiro L. – Djérad-Payen MF. – Héraud L. (avec pouvoir de Ph. Labrieux) – Laisné JJ. – Ovide A. – Rigal JM. – Riveau P. – Terrancla J. – Gandré A. – Raymond C.

Suppléants : Poty M. – Broquaire B. – Joubert F.

Nombre de membres en exercice	39
Nombre de membres présents	28
Nombre de pouvoirs	1

N'a pas pris part au vote	1
Bulletins blancs et nuls	0
Nombre de votes exprimés	28
Vote : J. BEDIS	28

### **RAPPORT N° 1 – INSTANCES : ÉLECTION POUR LE POSTE DE MEMBRE DU BUREAU VACANT (D. BALDÈS)**

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que les statuts du Syndicat Mixte prévoient un bureau composé de 8 membres, comprenant le Président et un ou plusieurs Vice-présidents, à raison de 4 représentants pour chaque Communauté de Communes membre. Depuis les élections municipales de Berson en date du 8 décembre 2024, il y a un poste vacant au sein du Bureau du Syndicat Mixte à pourvoir par un élu de la CCB.

En application, par renvois successifs, des articles L.5711-1 et L.5211-2 aux articles L.2122-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, il précise que les membres du Bureau sont élus au scrutin secret, uninominal à trois tours et à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé des candidats est déclaré élu.

Monsieur le Président constitue un bureau de vote composé de lui-même, de la secrétaire de séance et de deux assesseurs.

Les assesseurs désignés par le Comité syndical sont : Serge Robin (CCB) et Bernard Broquaire (CCE).

Monsieur le Président demande aux élus issus de la CCB de faire acte de candidature pour l'élection du poste de membre du Bureau vacant.

Les candidats au poste de membre du Bureau sont : Monsieur Julien BEDIS. Il n'y a pas d'autre candidat.

Les délégués du Comité Syndical procèdent à l'élection du membre du Bureau, conformément aux dispositions et articles cités ci-dessus.

## Résultats du scrutin

### Premier tour :

Le dépouillement du vote donne les résultats ci-après :

- Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote :	1
- Nombre de votants (bulletins déposés dans l'urne) :	28
- Nombre de bulletins blancs :	0
- Nombre de bulletins nuls (art. L.66 du code électoral) :	0
- Nombre de suffrages exprimés :	28
- Majorité absolue :	15

Résultats :

- Monsieur Julien BEDIS (CdC de Blaye) : 28 suffrages obtenus

**Monsieur Julien BEDIS ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé membre du Bureau du Syndicat Mixte du SCOT de la Haute Gironde Blaye-Estuaire et a été immédiatement installé.**

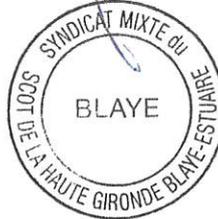
Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

LA SECRÉTAIRE DE SÉANCE



Pascale MOLBERT

LE PRÉSIDENT DU COMITÉ SYNDICAL



Denis BALDÈS